

## Comptabilité - Exercice 1995 - Prêt de fin d'exercice

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Afin d'assurer le financement budgétaire des investissements effectués au cours de l'exercice 1995, la Ville est amenée à réaliser avant le 31 décembre 1995 un emprunt d'un montant maximum de 50 MF.

Pour atteindre l'objectif de gestion de trésorerie zéro, le montant définitif ne pourra être déterminé que courant décembre en fonction de l'ensemble des mandats et titres à émettre sur l'exercice 1995.

Une mise en concurrence a été effectuée auprès de plusieurs organismes financiers. La commission d'appel d'offres réunie le 7 décembre a retenu, parmi les 7 propositions sur les 11 établissements bancaires sollicités, l'offre du Crédit Mutuel.

Au vu de l'avis de cette commission, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer le (ou les) contrat(s) passé(s) avec cet organisme financier et à effectuer les transferts de crédits nécessaires de l'imputation 927.16.20200 sur celles correspondant à ou aux organismes retenus : 927.1665.20200.

**M. THIRODE :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, on vient de voter le budget supplémentaire. C'est un budget qui rectifie le budget primitif et mon interrogation par rapport à cette souscription d'emprunt qui nous fixe une enveloppe mais qui va quand même jusqu'à 50 MF est la suivante : n'est-ce pas là l'annonce d'un éventuel déficit d'exercice pour l'année 1995 ? C'est une question qui me préoccupe.

**M. LE MAIRE :** Ce qui devrait être clair dans vos esprits, c'est la différence entre la trésorerie et le budget. Dans le budget 1995, on a prévu un certain nombre d'emprunts, ces 50 MF font partie du montant de l'emprunt qui doit permettre de financer un certain nombre de choses d'ici la fin de l'année. Par contre, en trésorerie nous sommes en trésorerie zéro et nous avons besoin pour la trésorerie zéro de faire appel à plusieurs organismes financiers pour financer nos projets. Il y a donc d'un côté le budget, de l'autre côté la trésorerie, ce sont deux choses très différentes.

On a indiqué dans le rapport 50 MF mais on ne sait pas si on aura besoin de tirer la totalité de ces 50 MF d'ici la fin de l'année ; ce sera peut-être 10, 20 ou 30 MF.

**M. VUILLEMIN :** Je voudrais saisir l'opportunité de la question de M. THIRODE pour apporter un certain nombre d'informations qui manquent à ce rapport pour une raison très simple, c'est que la commission d'appel d'offres s'est réunie tout récemment. Vous y étiez Monsieur THIRODE et matériellement on n'avait pas le temps de compléter le projet de délibération pour aujourd'hui. Je voudrais d'abord rassurer M. THIRODE, je crois que cela avait été dit au cours de la séance, le montant sollicité sera très vraisemblablement beaucoup plus proche de 10 que de 50. Je crois qu'on est bien d'accord. Il manque le résultat de la consultation des offres examinées par la Commission qui, encore une fois, s'est réunie jeudi. Son choix s'est orienté vers un taux révisable pour lequel d'une part la marge est garantie sur une longue période et d'autre part le délai de mobilisation des fonds est suffisamment long pour nous permettre de respecter nos objectifs de gestion en trésorerie zéro. Un certain nombre de propositions ont été faites répondant à ce critère et finalement comme on vous l'a indiqué, c'est le Crédit Mutuel qui a été retenu car outre les objectifs que je viens de définir, cette banque n'obligeait pas une mobilisation des fonds en début d'année mais nous permettait de débloquer les fonds par tirage en fonction de nos besoins.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité -deux Conseillers votant contre- en décide ainsi.